

## ASSEMBLEE GENERALE DU 11 FEVRIER 2023

### TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES AU VOTE



#### Résolutions à majorité simple

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité de l'année 2022, l'Assemblée approuve ce rapport d'activité

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion de l'année 2022, l'Assemblée approuve ce rapport de gestion et donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du Comité de Direction

Après avoir pris connaissance du rapport financier de l'année 2022 et de l'avis du vérificateur des comptes, l'Assemblée approuve ce rapport financier qui fait état d'un résultat excédentaire de 6 830,78 € et donne quitus de leur gestion financière au Président et au Trésorier

Après avoir pris connaissance du budget initial 2023, l'Assemblée approuve ce budget équilibré à hauteur de 50 300 € en dépenses et recettes

Sur proposition du Comité de Direction, l'Assemblée décide de maintenir le montant annuel de la cotisation à 30 €. Les seuls nouveaux adhérents inscrits à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 bénéficieront pour le restant de l'année 2023 d'une cotisation réduite à 10 €

Après avoir pris connaissance du règlement de scrutin, l'Assemblée approuve le règlement de scrutin pour l'élection des membres du Comité de Direction.

Suivant le résultat présenté du dépouillement des votes intervenus en séance l'Assemblée valide l'élection au Comité de Direction de l'association des candidats élus et la nouvelle composition du Comité de Direction